



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 18 de l'ordre du jour

Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

**Dispositions à prendre en vue des réunions
intergouvernementales**

Projet de conclusions proposé par le Président

A. Dix-huitième session de la Conférence des Parties

**B. Huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a remercié le Gouvernement qatarien d'avoir généreusement offert d'accueillir à Doha (Qatar) du 26 novembre au 7 décembre 2012 la dix-huitième session de la Conférence des Parties et la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Il a pris note avec satisfaction des préparatifs et des efforts engagés par ce gouvernement et le secrétariat pour organiser les deux sessions de manière à en assurer la réussite.

2. Le SBI a pris note des difficultés inhérentes à l'organisation des réunions de sept organes durant les deux semaines que durera la série de sessions à Doha. Il a invité tous les présidents, agissant en concertation avec le Bureau, à examiner sérieusement les moyens susceptibles de rationaliser les travaux de tous les organes, en veillant à ce que ceux-ci puissent s'acquitter des tâches qui leur ont été assignées. Le SBI a également invité les Parties à tenir compte de ce calendrier chargé lorsqu'elles débattront de l'organisation des travaux au cours de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP.

3. Le SBI a recommandé que des dispositions soient prises pour organiser la réunion de haut niveau du 4 au 7 décembre de telle sorte que les ministres, les chefs de délégation et les représentants des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales puissent faire des déclarations.

4. Le SBI est convenu que des dispositions seraient prises pour que les ministres et autres chefs de délégation puissent prononcer des déclarations concises au nom de leurs pays respectifs, le temps de parole recommandé étant limité à trois minutes, et que les

représentants des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales puissent également s'exprimer de façon concise, leur temps de parole étant limité à deux minutes, lors des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues au cours de la réunion de haut niveau.

5. Le SBI a invité le Bureau de la dix-septième session de la Conférence des Parties et de la septième session de la CMP à arrêter les modalités de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP, y compris les dispositions à prendre concernant la réunion de haut niveau, en concertation avec le Président désigné de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP et le secrétariat. Le SBI a également souligné l'importance des principes qui doivent présider aux préparatifs et à l'organisation de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP, à savoir la transparence et le caractère non exclusif.

6. *Option 1 – Si suffisamment d'engagements fermes sont reçus*

Le SBI a noté que les Parties étaient convenues de l'importance d'une nouvelle reprise des réunions intersessions des groupes de travail spéciaux avant la Conférence de Doha. Il a pris note des informations fournies par la Secrétaire exécutive sur les préparatifs de la nouvelle reprise des réunions intersessions des groupes de travail spéciaux et a pris note du fait qu'il était essentiel et urgent de verser des contributions financières pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions voulues. Le SBI a invité la Secrétaire exécutive à envisager de prendre des mesures d'économie, afin de faciliter la reprise des réunions intersessions des groupes de travail spéciaux, qui se tiendront du jeudi 30 août au mercredi 5 septembre 2012 au centre de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok (Thaïlande). Le SBI a invité tous les présidents, agissant en concertation avec le Bureau, à examiner sérieusement les moyens qui permettraient de rationaliser les travaux des groupes de travail spéciaux, en veillant à ce que tous les organes puissent s'acquitter des tâches qui leur ont été assignées.

Le SBI a aussi remercié le[s] Gouvernement[s] [pays], qui avai[en]t [déjà] apporté [fait des annonces] de[s] contributions financières à l'appui de l'organisation de sessions supplémentaires en 2012, et le[s] Gouvernement[s] [pays] pour [leurs]/[sa] contribution[s] au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.

6 bis. *Option 2 – Si l'on ne reçoit pas suffisamment d'annonces fermes de contributions d'ici au 28 mai*

Le SBI a pris note des diverses vues exprimées par les Parties concernant la nécessité de prévoir une nouvelle reprise des réunions intersessions des groupes de travail spéciaux. Il a pris note de la déclaration de la Secrétaire exécutive concernant le fait qu'il était essentiel et urgent de verser des contributions financières ou d'avoir confirmation des annonces de contributions pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions voulues. Il a noté qu'il n'y avait pas suffisamment de contributions volontaires confirmées et qu'en l'absence de telles contributions ou annonces de contributions d'ici au 28 mai 2012, le secrétariat ne pourrait prendre les dispositions nécessaires.

7. Le SBI a noté que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP serait issu des États d'Europe orientale et que le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP serait issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le SBI a pris note des consultations en cours concernant le lieu où seraient accueillies la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et la neuvième session de la CMP et a engagé les Parties à parvenir à une conclusion sur la question, en vue de l'adoption d'une décision à ce sujet à la dix-huitième session de la Conférence des Parties. Il a également invité les Parties à présenter des offres

en vue d'accueillir les futures sessions de la Conférence des Parties et de la CMP, notamment la vingtième session de la Conférence des Parties et la dixième session de la CMP.

8. Le SBI a recommandé que la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, envisage de retenir les dates suivantes pour les séries de sessions de 2017:

- Première série de sessions: du mercredi 10 mai au dimanche 21 mai 2017;
- Deuxième série de sessions: du mercredi 29 novembre au dimanche 10 décembre 2017.

9. Le SBI a invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 15 novembre 2012, leurs vues sur les moyens d'améliorer l'efficacité, l'utilité, la planification et la structure du processus en vue de le rationaliser, notamment ce qui concerne les incidences budgétaires. Le SBI a demandé au secrétariat de rassembler les vues des Parties dans un document de la série MISC et d'en établir un rapport de synthèse pour examen à sa trente-huitième session.

10. Le SBI s'est félicité de l'intérêt que les organisations ayant le statut d'observateur continuent de porter aux sessions organisées au titre de la Convention et de l'évolution récente des pratiques visant à les associer au processus découlant de la Convention. Le SBI a également examiné, comme convenu à sa trente-quatrième session, les solutions envisageables concernant de nouvelles modalités qui permettraient à ces organisations d'apporter officiellement leur contribution au débat de haut niveau lors des sessions de la Conférence des Parties et de la CMP¹.

11. Le SBI a rappelé les conclusions adoptées à sa trente-quatrième session, dans lesquelles il a réaffirmé l'intérêt fondamental d'une participation effective des observateurs et la valeur de la contribution des organisations ayant le statut d'observateur aux délibérations sur les questions de fond, tout en constatant que le nombre de leurs représentants avait, depuis peu, considérablement augmenté².

12. Le SBI a proposé que le secrétariat et les pays hôtes des futures sessions de la Conférence des Parties et de la CMP examinent la possibilité d'organiser des manifestations de haut niveau telle qu'une séance d'information et une table ronde avec des organisations ayant le statut d'observateur, dont des représentants de haut rang du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes³, conformément aux pratiques existantes, durant la réunion de haut niveau de la Conférence des Parties et de la CMP, en fonction des ressources financières disponibles.

13. Le SBI a rappelé que, dans les conclusions adoptées à sa trente-quatrième session, il était convenu que les moyens actuels de participation des organisations ayant le statut d'observateur pouvaient être renforcés, dans le but de favoriser l'ouverture, la transparence et la participation de tous de différentes façons exposées dans les conclusions⁴, et a demandé aux présidents d'organes, aux pays hôtes des sessions futures de la Conférence des Parties et de la CMP, à toutes les Parties et au secrétariat de tenir compte de ces conclusions en ce qui concerne la participation des parties prenantes. Le SBI a demandé au secrétariat de fournir, à sa trente-huitième session, des informations actualisées sur la participation des organisations ayant le statut d'observateur au processus découlant de la Convention, notamment sur la mise en œuvre des conclusions du SBI sur ce sujet depuis sa trente-quatrième session⁵.

¹ Voir le document FCCC/SBI/2012/11, par. 39 à 46.

² Voir document FCCC/SBI/2011/7, par. 171.

³ Le paragraphe 7 de la décision 1/CP.16 fait état de multiples parties prenantes.

⁴ FCCC/SBI/2011/7, par. 178.

⁵ FCCC/SBI/2011/7, par. 175 à 178.